

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_177**

**RECOURS AU DISPOSITIF DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Service National Universel (SNU) est un programme destiné aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, ayant pour objectif de favoriser l'engagement citoyen, le développement personnel et la cohésion sociale.

À l'issue d'un séjour de cohésion, chaque participant doit réaliser une mission d'intérêt général non rémunérée afin de valider son parcours.

Deux modalités d'engagement sont proposées :

- Une mission continue d'une durée minimale de 12 jours au sein d'une structure d'accueil,  
ou
- Un engagement ponctuel ou régulier, représentant un total de 84 heures de bénévolat, éventuellement réparties entre plusieurs structures.

Pour accueillir ces jeunes bénévoles, la collectivité doit créer un espace dédié sur la plateforme nationale du SNU, permettant la publication d'offres de missions.

Le service Jeunesse propose que les missions proposées soient adaptées à une charge hebdomadaire comprise entre 20 et 24 heures, similaire à celle d'un service civique.

Ces missions pourront prendre différentes formes :

- Des missions hebdomadaires d'une ou deux semaines,
- Une participation ponctuelle à des événements municipaux (Pool Party, Fête de la Ville, Lumières impressionnistes, Alphon sine, etc.),
- Un engagement régulier tout au long de l'année dans le cadre d'ateliers spécifiques (aide aux devoirs, animations durant les vacances scolaires, etc.).

Les jeunes intéressés pourront s'inscrire via un formulaire en ligne. La sélection sera assurée par la collectivité, selon une procédure similaire à celle du service civique. L'engagement sera ensuite formalisé par une convention tripartite signée entre la Ville, l'État et le représentant légal du jeune.

Il convient de souligner que les opportunités de bénévolat sur notre territoire demeurent limitées. Ce dispositif constitue donc une véritable opportunité pour les jeunes de la commune et du territoire de la Boucle de Seine de s'impliquer concrètement au service de l'intérêt général.

Plusieurs directions pourraient être associées à la mise en œuvre du dispositif :

- Direction Intergénérationnelle et Sports,
- Direction de la Culture, du Tourisme et du Développement Économique,
- Pôle Enfance, Famille, Éducation, Solidarité, ainsi que d'autres directions selon les besoins identifiés.

Le pilotage du dispositif SNU sera assuré par l'Espace 16-25 ans, tandis que la Direction des Ressources Humaines prendra en charge le suivi administratif.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 7 octobre 2025,

Vu l'information communiquée aux membres de la Commission Ressources Humaines,

Innovation Numérique, Smart-City le 14 novembre 2025,

Considérant l'attachement de la ville au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle,

Considérant qu'une expérience d'engagement volontaire permet l'acquisition de compétences professionnelles dans une perspective d'accès à l'emploi,

Considérant que le Service National Universel permet à des jeunes de 15 à 17 ans de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des catoviens,

Considérant la volonté de la ville de développer l'accueil de jeunes dans le cadre du Service National Universel,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le projet de mise en œuvre du Service National Universel au sein des services de la Ville de Chatou,
- **d'autoriser** la Ville à créer un espace dédié sur le site du Service National Universel (SNU),
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions d'engagement du jeune et les documents nécessaires à l'instruction du dossier.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 01/12/2025